

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE CARTE DE COMMERCANT AMBULANT

Pièces justificatives à fournir dans tous les cas (personne physique ou morale) :

- Document cerfa 14022*01
- 1 photo d'identité du chef d'entreprise, du ou des dirigeant(s) récente (norme ISO/IEC 19794-5 :2005)
- Redevance par demande de carte de 30 € payable en chèque à l'ordre de la CMA

Pièces à fournir selon les cas :

Personne physique

- Un extrait d'inscription auprès du Registre des Entreprises
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois en original à jour

Personne morale

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois en original à jour

Association

- Une copie de l'avis SIREN délivré par l'INSEE
- Une copie des statuts

Société ou entreprise inscrite pour une activité artisanale dans l'UE

- Un justificatif d'inscription à jour de l'entreprise à l'étranger et la traduction

Pour la 1^{ère} demande ou pour un changement de domicile, siège ou dirigeant

- Une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou copie du titre de circulation ou une copie du titre de séjour en cours de validité du chef d'entreprise ou du dirigeant
- Une copie d'un justificatif de domicile ou du siège (dernière quittance de loyer, de facture de gaz, d'électricité ou téléphone, taxe d'habitation, taxe foncière, bail commercial....)

En cas de renouvellement, modification ou radiation

- Restituer l'ancienne carte de marchand ambulant